

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Limousin

**Décision n° 22989 du 6 novembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie du Limousin**

NOR : INTJ1522617S

Le commandant de la région de gendarmerie du Limousin, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 24033 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424020S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2015:

Pivet, Thierry Nigend : 140 469 Numéro de livret de solde : 5 325 073

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2015:

Peitcheff, Pascal Nigend : 126 446 Numéro de livret de solde : 5 269 796

Papion, Christophe Nigend : 164 493 Numéro de livret de solde : 8 020 964

Ferrand, Jean-David Nigend : 156 911 Numéro de livret de solde : 8 014 758

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2015:

Marduel, Thierry Nigend : 177 556 Numéro de livret de solde : 8 029 154

Coudouent, Thierry Nigend : 165 656 Numéro de livret de solde : 8 021 621

Ramond, Jean-Paul Nigend : 146 287 Numéro de livret de solde : 8 004 579

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2015:

Laval, Régis Nigend : 153 818 Numéro de livret de solde : 8 011 566

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 novembre 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie du Limousin,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. DÉGEZ